

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20150609.2	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 9 juin 2015 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-quinze le neuf le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint, en l'absence de Mme Irène THARIN, Maire empêché, pour la session ordinaire de juin (Art. L2122-17 CGCT).</p>
<p>NOTA M. le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juin 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1^{er} juin 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p>	
<p>M. le Premier Adjoint ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : CONTRAT INTERCOMMUNAL DE STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION 2015-2017

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est le résultat d'un important travail partenarial mené depuis l'automne 2014 entre l'Etat, les Collectivités locales et les différents acteurs qui, dans le champ de leurs compétences respectives, sont en mesure d'apporter une contribution à la sécurité et à la prévention de la délinquance. La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance répond aux dispositions législatives et réglementaires du Code de la Sécurité Intérieure.

Elle représente le volet sécurité-prévention du contrat de ville de Pays Montbéliard Agglomération.

Les fiches actions ont été validées par l'ensemble des partenaires lors du Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) réuni le 10 avril 2015.

M. le Premier Adjoint invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce contrat qui doit être signé par tous les partenaires avant le 30 juin 2015.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**.....

- Valide le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de PMA annexé à cette délibération ;
- Autorise M. le Premier Adjoint, en l'absence du Maire empêché, à signer le contrat et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Seloncourt, le 9 juin 2015

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Daniel BUCHWALDER**